Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 28

Artikel: Pauvre servante !
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-196353

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cein. Tì on jeannot, mon pourro Samuiet, te ne vâi pas bì. Fau profità dè totè lè z'occasions po gàgni otiè dein stu mondo. N'est pas robâ que d'escamotà quôquiè francs à clliâo qu'ein ont prâo. Ci z'ique l'avâi lo moïan dè payï vingt francs et failliài profità. N'avâi pe min dè bou âo galetas et l'arâi payï tot cein qu'on lâi arâi démandà.

— Mà quinzè francs, père, l'est bin payï po dâo boù ramassa de cé de lé et que no z'a rein cotâ.

— Kâise-tè, fou, avoué ta morala dè mômié ! L'ardzeint, vouai-tou, lè la via, lè lo trin dâo mondo, et cì que ne sà pas ein ramassâ lè on imbécilo !

Lo pourro bouébo étâi tot capot.

Lo monsu atiutâvè sein férè seimblliant dè rein, tot ein tapoteint su la trâbllia dâo bet dâi dâ. Mà tot d'on coup, vouâitè lo païsan dein lo bllian dâi je et lâi dit crânameint dévant tot lo mondo :

— Ah ! lè dinche que vo z'educâ voutron valet, gueux que vo z'itè ? Vo volliâi ein férè on peinchenéro dè la grossa mâison lé d'amont. L'âi ai-vo zu étâ petêtre, que vo volliâi lâi ein-vouyï voutron valet ? N'est pas dè la morala dè mômié que vo lâi fêdè quie, mà dè la morala dè voleu !...

Noutron gaillà ne s'atteindài diéro à clliaquie ! Quoui dâo diabllio arâi peinsa que cì monsu dévesavè lo patois ?...

Ie prein son bouèbo pè lo bré et fo lo camp sein pì vouedì son verro.

Tot lo mondo dâo café s'écliiafâvè dè rirè et l'ont criâ bravo ! Et mè ié assebin criâ bravo dè tot mon tieu ! A. C.-R.

Une singulière famille.

On parlait de différents degrés de parenté dans une société, et alors un monsieur, assez jeune encore, se met à raconter la chose suivante :

« Je me suis marié avec une jeune veuve qui avait chez elle sa fille.

» Naturellement elle resta chez nous aussi après le mariage, et alors il arriva, que mon père, qui avait fait sa connaissance chez nous, s'en éprit et l'épousa. Ainsi ma femme devint la belle-mère de son beau-père, ma belle-fille devint ma belle-mère, et le beau-père se changea en gendre.

» Ma belle-mère, la fille de ma femme, eut un fils qui est mon frère, car c'est le fils de mon père et de ma belle-fille ; mais puisqu'il est le fils de notre belle-fille, ma femme devint sa grand-mère et moi le grand-père de mon frère d'un autre lit. Plus tard, ma femme me donna aussi un fils, et alors cela s'embrouilla encore davantage.

» Ma belle-mère, la sœur d'un autre lit de mon garçon, est en même temps sa grand-mère, tandis que mon père est le beau-frère de mon enfant, puisqu'il a pour femme la sœur de ce dernier. Je suis ainsi le frère de mon propre fils, qui est l'enfant de ma belle-grand-mère. Mais je suis en même temps le beau-frère de ma belle-mère, ma femme est la tante de son propre fils, mon fils est le petit-fils de mon père, et moi-même j'ai le malheur d'être mon propre grand-père ! »

Epouvantable !

Devoirs des veuves.

Ensuite d'un article publié dans un journal de Paris, où il était question de la femme et de sa condition sociale, une dame adressa au rédacteur de ce journal la question suivante :

Quels devoirs la mort du mari entraîne-t-elle pour sa veuve ?

Voici la réponse du rédacteur :

Chère madame,

Le grand législateur des Hindous, Menou, a réglé ce point de façon qu'aucun moraliste ne prenne l'envie d'y revenir. Ecoutez-le donc :

« Une veuve est tenue de se mortifier le corps » en ne vivant que de racines et de fruits. Dès » que son époux est décédé, elle ne doit plus » même prononcer le nom d'un autre homme. » Jusqu'à la mort, elle doit pratiquer le pardon » des injures, s'acquitter des plus pénibles tâ- » ches, fuir toute satisfaction sensuelle et s'a- » donner passionnément aux incomparables » règles de vertù qu'ont suivies les femmes dé- » vouées à un seul et unique époux. »

Telle est, chère madame, la morale absolue. Vous effraie-t-elle un peu ? N'y prenez garde ; c'est manque d'habitude. Persistez dans la stricte observation de ces grands préceptes et vous verrez qu'on s'y fait... à la longue.

Qu'on s'en souvienne !

Nous extrayons les lignes suivantes du *Chroniqueur*, de M. Vulliemin, au chapitre qui traite des origines de Lausanne :

« A la Cité, l'évêque et le clergé siégeaient en haut lieu ; la noblesse s'était fortifiée sur la colline ; dans le bas s'établissait le peuple des artisans, des marchands, des serfs affranchis ou fugitifs ; gens esclaves d'hier, sans droits, sans lois, honnis, foulés, d'une origine incertaine. Un reste des captifs qui, sous Rome, cultivaient les terres, les esclaves que fit la conquête bourguignonne, les débris des hordes germaniques, tartares ou même sarrasines, voilà ce dont s'est composé le peuple de nos villes et de nos campagnes. Ce sont les hommes dont nous avons emprunté les traits. C'est de cette humiliation que sont sortis ces bourgeois, qui se montrent si fiers et si jaloux de la liberté. Tout peuple, dans le moyen-âge, est né comme d'une crèche. Acceptons cette origine, et apprenons, à l'école du chrétien, à chercher notre gloire dans ce qui nous a humiliés. »

Pauvre servante !

La famille Jenks, qui habite Lanesbors (New-York), voyait, lisons-nous dans le *Courrier des Etats-Unis*, disparaître depuis quelque temps des objets de plus ou moins de valeur sans pouvoir se rendre compte de ce qu'ils devenaient.

Mme Jenks a accusé sa servante de s'être approprié ces objets et l'a menacée de la faire arrêter, pensant ainsi l'amener à des aveux.

Mais la servante a protesté énergiquement de son innocence, et, comme on ne pouvait rien prouver à sa charge, on l'a renvoyée et on en a pris une autre.

Avec celle-là, les mêmes faits se sont produits et plusieurs objets ont disparu mystérieusement.

Un hasard a fini par faire découvrir la voleuse. Mme Jenks avait dans sa basse-cour une oie apprivoisée qui avait l'habitude de venir frapper avec son bec à la porte jusqu'à ce qu'on lui ouvrît. On la caressait, on lui donnait quelques friandises, et on la laissait se promener dans la maison. Quel n'a pas été l'étonnement de Mme Jenks l'autre jour en apercevant l'oie qui saisissait dans son bec une chaîne en or et une montre déposées sur un meuble et qui les emportait. Mme Jenks l'a suivie et elle a vu l'oie se rendre à son nid et y cacher la montre. Des recherches faites dans ce nid ont permis de retrouver tous les objets disparus, entre autres deux dés en or, un peigne en écaille, deux épingles de cravate, une montre et plusieurs bobines de soie et de fil argenté.

L'histoire de cette étonnante découverte s'étant répandue dans le village, voilà maintenant que les parents de la servante renvoyée menacent la famille Jenks d'un procès en dommages-intérêts pour avoir calomnié leur fille.

Salade de laitue au lard. — Choisissez des laitues rouges bien fermes ; supprimez les feuilles vertes, lavez les cœurs et égouttez-les, en évitant de trop les briser ; coupez-les en quatre ou huit parties, suivant la grosseur, mettez-les dans un saladier et saupoudrez-les de poivre. Au moment de servir, faites cuire à la poêle du lard gras coupé en très petits dés ; lorsqu'il est fondu, versez-le sur la salade, remplacez-le dans la poêle par deux cuillerées de vinaigre, faites bouillir et versez sur la salade, remuez le tout et servez vivement.

Livraison de *juillet* de la Bibliothèque universelle : La poésie de Henri Heine et son influence en France, par M. Edouard Rod. — Donna Beatrice, roman, par Mlle M. Cassabois. — Le voyage en Orient de l'empereur Nicolas II, par M. Helix. — Dans le monde des fourmis, notes d'un naturaliste, par M. Aug. Glardon. — Un projet de rachat des chemins de fer suisses, par M. Ed. Tallichet. — Le docteur Breen, roman, adapté de M. W.-D. Howels. — Chroniques parisienne, italienne, allemande, anglaise, suisse, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique. — Une correspondance internationale.

Bureau, Place de la Louve, 1, Lausanne.

Boutades.

Un mendiant accoste une dame élégamment mise et lui demande l'aumône. La dame s'arrête et tente de trouver sa poche là où les couturières la placent maintenant. Elle cherche, elle fouille, refouille, rougit d'impatience, sans trouver l'ouverture désirée. Alors le mendiant, de l'accent de l'homme du monde qui ne veut pas être indiscret :

— Voulez-vous que je me retourne.

En municipalité. — Une femme pauvre, mais très effrontée, se présentait l'autre jour en séance de la municipalité de M..., dans le but d'obtenir de l'étoffe pour se confectionner une robe.

— Tâchez au moins d'en mettre assez, dit-elle sèchement, car l'année dernière, il ne m'en est pas seulement resté pour faire une *pèlerine*.

— Vous n'avez jamais tout réclamé, lui répond avec humeur un membre de la municipalité, vous vous contenterez de ce qu'on vous donnera.

— Et puis, on pourrait bien me donner aussi un petit coin de jardin, comme on en a donné à certains autres, ajouta la solliciteuse.

— Encore !... un jardin ! Il ne manquait plus que cela !... Et qu'y planteriez-vous, au nom du ciel ?...

— Des municipaux, mossieu, y sont si bons !

Deux petites ouvrières sont arrêtées devant une boulangerie et contemplent, avec un étonnement légèrement admiratif, un superbe mitron d'un noir d'ébène :

— Tiens, fait l'une d'elles, je ne savais pas qu'il y avait des nègres boulangers.

— T'es bête ! Qui est-ce qui ferait le pain de seigle ?

« Eh bien oui, monsieur, disait l'autre jour une bonne vieille de quatre-vingt-deux ans, à quelqu'un qui la félicitait de sa verdeur, eh bien, oui, Dieu soit loué, je n'ai pas à me plaindre, la vieillesse ne m'est point trop pénible. J'ai encore bonne oreille, bonnes jambes et bons bras, je lis sans lunettes et mange toujours la croûte du pain. Une seule chose me chicane : je ne puis plus danser ; la tête me tourne tout de suite. »

L. Monnet.

En souscription jusqu'à fin courant :

Au bon vieux temps des diligences.

Deux conférences de M. L. MONNET

Prix 1 fr. 25.

On souscrit au bureau du *Conteur vaudois* ou par carte correspondance.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.